

Montréal, le 2 novembre 2009

PAR COURRIEL

Madame Wendy Cukier
Ryerson University
Toronto (Ontario)
Canada

Direction du Service

Quartier Général
1441, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H2X 2M6

Objet : Lettre d'appui à la Coalition pour le contrôle des armes

Le 6 décembre 2009 aura lieu la 20^e cérémonie commémorative de la fusillade survenue à l'École Polytechnique de Montréal, lors de laquelle 14 femmes ont perdu la vie et 28 autres blessées. Ces événements tragiques ont été largement couverts partout dans le monde et ont suscité des réflexions sur ce qui pourrait empêcher un tel drame de se reproduire.

Dans cette foulée est née la Coalition pour le contrôle des armes à feu au sein de laquelle la mère d'une des victimes, Anne-Marie Edward, a milité très activement. La loi pour le contrôle des armes, promulguée en 1991 et renforcée en 1995, répondait aux attentes de la Coalition comme à celles des policiers, de nombreux citoyens et d'organismes voués à la sécurité.

Bien que le registre de contrôle des armes ne soit pas parfait, que sa mise sur pied ait entraîné des dépenses considérées comme exagérées et qu'il ne puisse garantir à 100% la fin de ce genre de violence, tous les policiers le considèrent comme un outil essentiel pour minimiser les risques associés aux armes à feu. D'ailleurs, plusieurs organismes représentant les policiers, tels que l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) et de l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), l'appuient, en saluent les résultats et réproouvent toute tentative d'en amoindrir la portée.

De 73 à 81% des policiers canadiens consultent le registre des armes, pour un total de plus de 10 000 consultations chaque jour. Ils en retirent de l'information qui leur permet d'intervenir de façon plus sécuritaire pour eux-mêmes ou pour les citoyens qui pourraient se retrouver au milieu de tirs. Leurs enquêtes sur des crimes commis avec des armes à feu sont facilitées, car la plupart des armes détenues illégalement, ont fort probablement déjà été détenues en toute légalité. L'enregistrement donne donc un point de départ à leurs recherches. En outre, le détenteur enregistré d'une arme serait incité à plus de précautions dans son utilisation et sa conservation. Il réfléchirait aussi davantage avant de la remettre à un détenteur non enregistré, puisqu'il serait réputé premier responsable des conséquences de son utilisation.

Plusieurs données témoignent des effets positifs du contrôle des armes à feu depuis l'établissement du registre des armes. De 1995 à 2005, les décès et blessures par

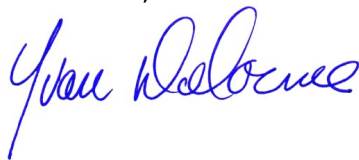
balles sont passés de 1125 à 818. De 1995 à 2007, les homicides par armes d'épaule ont diminué de presque 50% (de 61 à 32). Depuis 1995, les homicides de femmes par armes à feu ont diminué de 30%, pendant que les autres homicides de femmes croissaient de 16%. En 2008, les vols qualifiés étaient inférieurs du tiers à ceux de 1995.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pu éprouver la pertinence du registre des armes. Peu après la fusillade survenue au Collège Dawson en septembre 2007, les policiers ont eu vent de menaces proférées par un autre individu. Le registre leur a permis de savoir que cet individu possédait plusieurs armes, qu'ils ont pu lui confisquer avant qu'il ne passe aux actes.

Le contrôle des armes à feu fait partie intégrante de toute stratégie intégrée pour lutter efficacement contre les crimes violents. Aucune mesure visant à restreindre la portée actuelle du registre de contrôle des armes ne devrait être adoptée si on ne veut pas réduire l'efficacité de la lutte contre la criminalité violente. En ce sens, le SPVM ne peut que réprover les modifications que le projet C-391 veut opérer en matière de contrôle des armes à feu. Il appuie fermement les positions défendues par la Coalition pour le contrôle des armes à feu.

D'aucuns prétendent que ce registre est un élément de contrôle trop coûteux, particulièrement en cette période économique difficile. S'il est vrai que les coûts d'implantation ont excédé ceux projetés, le maintien du registre est essentiel, d'abord pour des raisons de sécurité, mais aussi pour des raisons économiques : les investissements déjà faits seraient entièrement gaspillés si la démarche entreprise n'était pas intégralement poursuivie. Les coûts actuels sont beaucoup moins élevés. De fait, selon une étude menée par la GRC, les coûts annuels du maintien du registre sont de 3 millions de dollars, une somme équivalente à celles requises pour mener deux difficiles enquêtes pour homicide. C'est, vous en conviendrez, un montant judicieusement investi en faveur de la vie, un investissement qui autorise l'espoir qu'un drame comme celui du 6 décembre 1989 ne se reproduira jamais.

Le directeur,



Yvan Delorme